



المنظمة التونسية  
لمناهضة  
التعذيب  
OCTT



## Communiqué de presse Journée nationale contre la torture

Tunis le 10 mai 2023

La Tunisie célèbre chaque année, le 8 mai, la Journée nationale contre la torture, proclamée par le mouvement des droits humains et les différentes composantes de la société civile, à la suite du décès du militant martyr de la liberté Nabil Barkati, sous la torture, en 1987 au poste de police de la ville de Gaafour.

Toutes les forces vives ont consacré cette journée à un combat glorieux, par lequel elles ont établi une tradition de lutte annuelle en hommage à toutes les victimes de la torture, pour perpétuer le devoir de mémoire, pour assurer la non-répétition et afin d'éradiquer le fléau de torture de notre pays et mettre fin au phénomène de l'impunité.

Après la révolution, le 8 mai a été officiellement reconnu comme journée nationale contre la torture.

Cependant, malgré la ratification par la Tunisie en 2011 de l'adhésion au Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants qu'elle a ratifié depuis 1988, la pratique de la torture n'a pas été éradiquée et l'impunité de ses auteurs continue à sévir.

D'autre part, la définition de la torture contenue dans l'article 101 bis du Code pénal n'est toujours pas compatible avec la définition contenue dans l'article 1 de la Convention contre la torture.

- En phase avec l'évolution de la société tunisienne
- En réponse aux revendications fermes du mouvement des droits de l'homme et des familles des victimes
- Considérant la nécessité d'aligner les lois locales sur les traités et pactes internationaux en matière de torture et des droits de l'homme, que l'Etat tunisien ratifie depuis trois décennies.

Nous commémorons cette année la Journée Nationale contre la Torture dans un contexte délicat et difficile.

Aujourd'hui, douze ans se sont écoulés depuis la révolution, dix ans depuis la promulgation de la Loi fondamentale sur la justice transitionnelle, cinq ans depuis la publication du rapport final de la Commission Vérité et Dignité, cinq ans depuis le début des travaux des chambres pénales spécialisées dans la justice transitionnelle, et trois ans depuis la publication du rapport final au Journal officiel,

Malgré les campagnes de dénigrement, de désinformation, et de marginalisation, ainsi que des pratiques d'obstruction et des tentatives de sape qui ont marqué cette période, le processus de la justice transitionnelle a pu, dans ses différentes étapes, affirmer une résistance, et ce grâce à la détermination des organisations de victimes, de la coalition des organisations de défense de la justice transitionnelle, des différentes formations de la société civile, et des militant(e)s pour la liberté.

À cet égard :

- 1- Alors que nous prenons actuellement acte des progrès substantiels, malgré les difficultés et les blocages, dans les travaux des chambres criminelles spécialisées dans la justice transitionnelle qui examinent les violations graves des droits de l'homme et les détournements des deniers publics commises pendant des décennies de tyrannie et de corruption, et dont certains dossiers ont atteint l'étape finale, l'étape de prononciation des jugements,

Nous attendons, avec une certaine appréhension et méfiance, l'achèvement des travaux de ces chambres qui sera un jalon non seulement dans le cours de la justice transitionnelle, mais dans toute l'histoire du pays et qui marquera un moment historique attendu depuis des décennies par des milliers de victimes de la torture, et qui reflétera la conscience vivante et l'esprit patriotique du peuple.

Cela explique notre attachement à ce volet, comme à tous les autres volets du processus de la justice transitionnelle, et nous appelle à œuvrer avec détermination pour que les délibérations des chambres spécialisées aboutissent leurs travaux dans les meilleures conditions, étant donné que cette tâche représente :

- Une pas effectif vers la réforme du système judiciaire et du respect de son indépendance,
- Une forme de réhabilitation pour les victimes,
- Un premier pas pour rompre avec la perpétuation du phénomène abject qu'est l'impunité,
- Un pas vers la rupture avec le passé et l'avancée vers la transition démocratique et l'instauration d'un Etat de droit et d'institutions.

2- Alors que nous soulignons une régression manifeste de l'engagement de l'Etat tunisien à respecter les droits et libertés individuels et publics, notamment la liberté d'opinion, d'expression, de manifestation, d'organisation des partis, des syndicats et des associations, à assurer l'indépendance de la justice, et à garantir le droit à la vie et à l'intégrité physique. Cette régression s'est concrétisée à travers les réponses des autorités tunisiennes aux recommandations du Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme lors de l'Examen périodique universel de la Tunisie, qui s'est tenu à Genève le 8 novembre 2023, et auquel ont assisté des délégations d'organisations des victimes et d'organisations de défense des droits de l'homme qui ont soumis leurs rapports alternatifs et leurs recommandations,

Nous soulignons la nécessité de l'engagement du gouvernement tunisien à préparer un plan de mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission Vérité et Dignité, en partenariat avec la société civile.

3- Nous réaffirmons notre indignation et notre ferme condamnation de l'objection du Ministère de l'Intérieur à la création de lieux de mémoire pour les victimes de la torture, qui s'est manifestée de manière agressive, provocatrice et brutale le 10 décembre 2021 lors de la célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Homme, pendant la procession de pose du marbre du Musée Anti-Torture à l'ancien poste de police de Gaafour, à l'occasion du colloque sur **la préservation de la mémoire pour de la non-répétition**, organisé par l'Organisation du Martyr Nabil Barkati : Mémoire et Fidélité, avec la participation de la Coalition des organisations de défense de la justice transitionnelle et des acteurs de la société civile, sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

4- En fin, nous appelons, à l'occasion, surtout à :

- L'insertion au journal officiel de la République Tunisienne du 8 mai comme Journée Nationale contre la Torture au sein de la liste des fêtes nationales, et nous insistons sur la nécessité de la consacrer pratiquement par tous les organismes et institutions publics pour assurer une éducation de masse et une sensibilisation populaire afin que le fléau de la torture soit éradiqué de notre pays.

- L'instauration du Musée Anti-Torture de Gaafour pour la non-répétition, la préservation de la mémoire et en fin pour rendre hommage aux victimes de la torture.

#### **Signatures :**

- La Coalition des Organisations de Défense de la Justice Transitionnelle
- La Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme
- L'Organisation Tunisienne contre la Torture
- La Coalition Tunisienne pour l'Abolition de la Peine de Mort
- Organisation du martyr de la liberté Nabil Barkati : Mémoire et fidélité
- Organisation Mondiale Contre la Torture